

Mercredis récréatifs - Période 4 : du 1er mars au 12 avril 2023

NOM de l'enfant / _____ /

Prénom de l'enfant / _____ /

Adresse email / _____ /

Fiche à rendre avant le lundi 16h (si cantine) ou le mardi 16h (pas de cantine)
précédant le premier mercredi de présence

	HEURE ARRIVEE	HEURE DEPART	CANTINE
Mercredi 01/03			O oui O non
Mercredi 08/03			O oui O non
Mercredi 15/03			O oui O non
Mercredi 22/03			O oui O non
Mercredi 29/03			O oui O non
Mercredi 05/04			O oui O non
Mercredi 12/04			O oui O non



Pensez à garder une copie/trace de l'inscription pour votre suivi

IMPORTANT :

- J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepter les termes et conditions

A NOTER :

- * les journées seront facturées par la Commune (à chaque période)
- * Heure arrivée / heure de départ: veuillez signaler l'heure précise
- * Cantine: cocher la case correspondante
- * Depuis le 10/04/2017, modulation des tarifs en fonction des ressources des familles (produire attestation CAF si le quotient familial est inférieur à 630)
- * Tarifs sur le site www.lumes.fr, rubriques :
Vivre à Lumes > Cantine, garderie & accueil de loisirs > Mercredis récréatifs